



Retrait de point sur le permis de conduire

Par **Didinelya**, le **14/02/2020** à **22:36**

Bonjour, j ai vu sur internet que en cas de multiple infraction ont le peut retirer que 8 point , or ce jour j ai reçu toute le infraction séparément et j arrive a un total de 14 point donc je comprend pas que faire?

Par **Visiteur**, le **15/02/2020** à **00:34**

Bonjour

Pour contester ce cumul supérieur à 8 points, il faut alors faire un recours administratif avec, si possible, l'aide d'un avocat en Droit routier.

Attention, le maxi de 8 points n'est valable que pour un cumul d'infraction commises **simultanément**

Vous pourrez obtenir le droit de reconduire rapidement notamment avec l'obtention d'un référé suspension.

Par **janus2fr**, le **15/02/2020** à **07:56**

[quote]

j ai vu sur internet que en cas de multiple infraction ont le peut retirer que 8 point ,

[/quote]

Bonjour,

Ce maximum de 8 points concerne les infractions commises simultanément.

Code de la route :

[quote]

Article R223-2

Modifié par [Décret 2003-642 2003-07-11 art. 4 III, IV JORF 12 juillet 2003](#)

Modifié par

[Décret n°2003-642 du 11 juillet 2003 - art. 4 JORF 12 juillet 2003](#)

Dans le cas où plusieurs infractions entraînant retrait de points sont commises **simultanément**, les retraits de points se cumulent dans la limite de huit points.

[/quote]

Est-ce bien votre cas ?